

LE PREFET

Dès 1831, les habitants de Craponne ont commencé à réclamer leur indépendance administrative. Il faut dire que la population avait considérablement augmenté depuis l'ouverture de la route royale Lyon Bordeaux qui délaissait Grézieu la Varenne. Cette demande en réparation a provoqué en 1833 une véritable "affaire" entre les 2 sections de la commune de Grézieu.

CR - La section de Craponne est vraiment trop éloignée de Grézieu. Il y a plus d'une lieue pour s'y rendre.

GR - Il ne faut pas croire que 2200 ou 2400 m soient une distance trop importante pour pouvoir se rendre facilement à la mairie ou à l'église de Grézieu.

CR - Nous avons 850 âmes à Craponne et c'est un nombre suffisant pour être indépendant.

GR - Nous contestons ce chiffre. Il n'est donné que par 5 ou 6 meneurs habitants Craponne.

CR - En plus, nous avons beaucoup d'activités artisanales et une douzaine de manufactures.

GR - Ne parlez pas de manufactures et ne confondez pas la quinzaine de métiers à soie avec des manufactures ~~et~~ 3 ou 4 blanchisseries avec des activités artisanales permanentes.

CR - Eh puis ! La séparation est déjà faite pour le spirituel et cela depuis 1828. ~~Alors~~ pourquoi pas une séparation administrative.

GR - Cette séparation spirituelle ne justifie en rien une séparation territoriale.

CR - Notre Maire Monsieur ~~RUPPET~~ ne nous aime pas nous habitants de Craponne et les habitants des 2 sections ne s'entendent pas. Ils sont même ~~ru~~aux et différents de moeurs et de langage. Il faut un divorce éclatant.

GR - Cela n'empêche pas nos garçons d'épouser vos filles et nos filles vos garçons !

CR - On a aussi 2 églises à entretenir et Grézieu ne nous aide pas pour celle de Craponne.

GR - Oui bien sûr, mais la section de Craponne paie ^{ne} que 1/3 des impôts de la commune, alors qu'elle a autant d'habitants que la section de Grézieu.

CR - L'existence de nos manufactures exige une surveillance de tous les instants.

GR - La commune n'a aucune propriété et notre administration consiste simplement à assurer une bonne police. Nous avons donc les moyens de garantir la sécurité de tous.

GR - Nous demandons au Préfet qu'il fasse faire une enquête de "commodo et incommodo", pour mettre les choses au point et prouver que nous avons raison.

GR - Toutes les raisons avancées par les meneurs de Craponne ne sont en rien valables. En fait, tout le monde veut l'union et même le gouvernement de Louis Philippe. Une séparation entraînerait des frais considérables, et l'appui des autres communes du canton à la demande de Craponne n'est donné que pour des intérêts personnels. Il n'y a donc aucune cause réelle de séparation et la demande doit être rejetée.

TROIS ANS PLUS TARD

LE PREFET

Nous avons fait faire l'enquête et celle ci confirme les dires des habitants de la section de Craponne. Les réticences du Maire de Grézieu se comprennent mais ne se justifient pas. En conséquence nous avons demandé au Roi Louis Philippe d'accepter la séparation et voici le décret royal en date du 15.02.86.